

Règlement du Concours

Article 1 – Objectifs et organisation

Le Prix des Talents de la Recherche (ci-après, le « **Concours** ») est un Concours organisé conjointement par FABERNOVEL PARIS et Rue89 (les « **Organisateurs** »).

Le Prix des Talents de la Recherche récompense chaque année 3 lauréats.

Le Concours a, notamment, pour objectifs de :

- Valoriser et encourager de jeunes chercheurs talentueux en les accompagnant dans la démocratisation et le partage de leurs travaux,
- Créer des ponts entre les écosystèmes,
- Se forger des convictions en outillant le plus grand nombre.

Article 2 – Définitions

Peuvent se porter candidats les personnes majeures ou mineures, chercheurs inscrits dans un établissement français, quelle que soit leur nationalité et n'ayant pas encore soutenu leur thèse (les doctorants). Les candidatures de Master de Recherche sont également acceptées. Toute participation d'un mineur à ce Concours suppose l'accord préalable de leurs parents ou des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur en cochant dans le formulaire d'inscription la case. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix ou avantages offerts dans le cadre du Concours.

Les Organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de puissance parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier, en cas de demande des Organisateurs, sera exclue du Concours.

Article 3 – Candidatures et recevabilité

Pour participer au Concours, les candidats (tels que définis à l'article 2) devront avoir formellement candidaté pendant la période d'appel à candidatures pour l'un des trois sujets proposés (« Le travail à l'épreuve de la société numérique », « La place de la croissance à l'ère numérique », « Numérique et innovation : usages, outils et cultures »). L'appel à candidatures débutera le 27/06/2016, se clôturera le 07/10/2016. La remise du prix aura lieu le 18/11/2016.

Sont exclues de toute participation au Concours les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du Concours, à sa promotion et/ou réalisation.

Le prix est attribué uniquement au(x) candidat(s) dont le nom est inscrit sur le dossier de candidature.

La participation au Concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie éventuellement applicables, ainsi

que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Concours, dont le non-respect entraîne l'annulation automatique de la participation et par conséquent, l'attribution éventuelle du prix.

Article 4 – Constitution du dossier

La participation au Concours est gratuite.

Le dossier de candidature est disponible sur le site recherche.fabernovel.com pendant toute la durée de l'appel à candidatures. L'ensemble de la procédure s'effectue de manière dématérialisée. Le dossier de candidature doit être retourné par voie électronique, dûment complété, via le formulaire de candidature accessible sur le site recherche.fabernovel.com pendant la période d'appel des candidatures telle que définie à l'article 3 et au plus tard le dernier jour de ladite période à minuit. Le formulaire de candidature en ligne doit être intégralement rempli. Le dossier de candidature devra être rempli en langue française uniquement (des pièces justificatives pourront être en anglais).

Les candidats s'engagent à fournir les documents suivants :

- C.V.,
- certificat de scolarité,
- choix du sujet,
- l'article, de 4 000 à 8 000 mots. L'article n'est pas nécessairement un papier original mais ne pas déjà avoir été primé ou publié,
- le résumé de l'article en un paragraphe.

Tout dossier de candidature incomplet sera susceptible d'être considéré comme irrecevable par le jury.

Article 5 – Déroulement du Concours

L'évaluation des candidatures prendra en compte plusieurs critères :

- Rigueur scientifique absolue,
- La capacité qu'a eue le candidat à comprendre et à analyser l'impact de la transformation numérique sur son objet de recherche,
- L'utilité de la thèse, l'originalité, la pertinence et la portée sociale et / ou économique,
- Les efforts fournis par le candidat pour s'exprimer dans un langage accessible, et faire en sorte que son texte publié soit compréhensible par le plus grand nombre.

Article 6 – Sélection et jury

Le secrétariat technique du Concours, composé à minima d'un représentant de FABERNOVEL INSTITUTE, organise la réception, l'enregistrement, l'instruction, la sélection technique des dossiers et l'information des candidats sur les deux étapes de sélection.

Selon le nombre de candidatures reçu, les Organismes du Concours détermineront librement si une présélection est nécessaire ou non auquel cas, la désignation du lauréat se fera en deux étapes pour lesquelles deux jurys seront constitués.

a) Présélection (facultative)

Si elle a lieu, le premier jury est a minima composé d'un représentant de FABERNOVEL INSTITUTE et d'un représentant de Rue89. Il aura la charge de sélectionner les articles les meilleurs, pour chacun des sujets, parmi tous les articles reçus pour participer à la sélection. La présélection se fera tant sur le fond que sur la forme des dossiers qui devront être annoncés par un titre. La validation des candidatures est liée aux éléments suivants : validation du dossier et de l'acceptation et respect du règlement. La présélection se déroulera entre le 07/10/2016 et le 28/10/2016.

b) Sélection

Le second jury est composé de représentants des partenaires des Organismes du Concours, dirigeants de grandes entreprises, chercheurs et personnalités qualifiées mentionnés sur le site : recherche.fabernovel.com.

Un lauréat par sujet sera désigné par le jury à la majorité. Chacun des membres du jury reste souverain de ses délibérations et se réserve le droit de vérifier les références de chaque dossier.

Tout dossier contenant des déclarations ou informations inexactes, mensongères, frauduleuses ou violant les droits des tiers entraînera la disqualification immédiate des candidats auteurs dudit dossier. Sera refusé tout dossier de caractère vulgaire, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc.

Les résultats des délibérations restent confidentiels jusqu'à la date de remise des prix du Concours, fixée, pour l'édition 2016, au 18 novembre 2016.

Article 7 – Prix

Le Concours est doté de trois prix :

- Un prix pour le gagnant de la catégorie « le travail à l'épreuve de la société numérique » doté de 2000 euros.
- Un prix pour le gagnant de la catégorie « la place de la croissance à l'ère numérique » doté de 2000 euros.
- Un prix pour le gagnant de la catégorie « Numérique et innovation : usages, outils et cultures » doté de 1000 euros.

Les dotations sont remises au lauréat à titre personnel. Le délai de versement est d'un mois environ à compter la date de remise du prix du 18/11/2016. Il sera effectué par la société FABERNOVEL PARIS

La dotation est unique, par article, à charge pour le candidat d'identifier le bénéficiaire de la dotation en cas de pluralité d'auteurs

Article 8 – Engagement des candidats et finalistes

Les candidats s'engagent à :

- communiquer de bonne foi les informations nécessaires les concernant et à répondre à toute demande de la part des Organismes,
- respecter scrupuleusement les critères de participation du Concours et le présent règlement,
- respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au projet qu'ils soumettent aux jurys du Concours, notamment les dispositions relatives au droit fiscal, au droit du travail, à la protection de la propriété intellectuelle et industrielle en ceci compris les droits des marques, des brevets, les droits d'auteurs, le droit des bases de données sans que cette liste ne soit limitative. En particulier, les candidats déclarent faire leur affaire personnelle de toute réclamation, poursuite, différend ou action éventuelle pouvant émaner d'un quelconque tiers au titre d'un droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit.
- accepter que le défaut ou le retard de communication des éléments nécessaires à l'étude de leur dossier de candidature entraîne le rejet de leur candidature et à ne pas rechercher la responsabilité des Organismes de ce fait.
- être présent et participer à leurs frais (transport et hébergement) à la remise du Prix le 18/11/2016, quel que soit le lieu.

Article 9 – Publicité et communication

Les candidats et lauréats autorisent FABERNOVEL PARIS et Rue89 à publier leurs travaux, identités et la description de leur article indiquée sur le formulaire de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Concours sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit. Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication : dossiers, communiqués de presse, sites Internet, captation vidéos, etc...

Ils s'engagent en outre à contribuer à la promotion du Concours et de leurs travaux en participant à toute action de communication et d'informations organisées pour rendre accessibles au plus grand nombre leurs analyses.

Article 10 – informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de la participation au Concours font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'organisation et la bonne tenue du Concours. Les destinataires des données sont limitées aux personnes strictement habilitées en charge de l'organisation du Concours au sein des Organismes, à savoir de FABERNOVEL et de Rue89. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en adressant leur demande par email à l'adresse suivante recherche@fabernovel.com. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 11 – Responsabilité

Les Organismes se réservent le droit d'annuler, écarter, prolonger, suspendre, modifier ou reporter le Concours à tout moment s'ils jugent que les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par moyen approprié. De même, ils ne pourraient être tenus responsables en cas d'exercice des droits ci-dessus dans un cas de force majeure. Les Organismes se réservent la possibilité de prendre souverainement toutes décisions qu'ils estiment utiles pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, et plus généralement dans l'intérêt du Concours. Ces actions/changements feront, dans la mesure du possible, l'objet d'une information préalable par moyen approprié. Les Organismes ne sauraient être tenus responsables dans les cas où, pour une raison indépendante de leur volonté, les candidats et lauréats ne pourraient être joints ou ne se présenteraient pas à la date de remise du Prix. Dans les hypothèses ci-dessus, aucune compensation ou dotation ne sera attribuée.

Article 12 – Litiges

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, les jurys étant souverains et n'ayant pas à motiver leur décision.